

## **AVIS DE PUBLICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 juillet 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs du Tourist-Info, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A356

Vianden le 23 septembre 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 juillet 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs du Tourist-Info, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2025-A356

Vianden le 26 septembre 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich





Place Vic Abens  
Bolte Postal 10  
L-9401 VIANDEN

Tel : +352/83 48 21-1  
Fax : +352/83 48 26

E-mail : [secretariate@vianden.lu](mailto:secretariate@vianden.lu)  
[www.vianden.lu](http://www.vianden.lu)



## **AVIS DE PUBLICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 juillet 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs du Tourist-Info, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A356

Vianden le 23 septembre 2025  
Pour le Collège Echevinal  
Le Bourgmestre  
François Weyrich



Ville de Vianden

**Finances communales**

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 25/07/2025

<b>Référence</b>	FC05-2025-A356
------------------	----------------

**APPROBATION**

La délibération du 25 juillet 2025 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 31 juillet 2025 relative à la fixation des tarifs du Tourist Info (Point de l'ordre du jour : 07) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 22 septembre 2025

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE VIANDEN**

**Séance publique du 25 juillet 2025**

**Date de la convocation publique: 17.07.25**

**Date de la convocation des conseillers: 17.07.25**

**Présents :** M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, Mme MARQUES CONSTANTINO Adélaïde, M. DÜBBERS André, conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal,

**Absent(s):exc.:** M. KLASSEN Jean-Marie, M. VINANDY Jean-Claude, M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José

**Absent(s):non exc.:**

**Point de l'ordre du jour:** 07

**Objet:** Approbation des tarifs du Tourist-Info

**Le Conseil Municipal**

Considérant que le Syndicat d'Initiative a cessé ses activités,

Considérant que la Commune a repris le Tourist-Info, siégeant L-9419 Vianden, 1a rue du Vieux Marché

Considérant que le Tourist-Info vend du matériel aux visiteurs,

Considérant que le Collège échevinal propose de vendre ce matériel et événements aux prix ci-dessous,

Revu la délibération du 28 janvier 2022 portant sur les tarifs du Tourist Info :

Considérant que cette délibération a été approuvée en date du 21 février 2022 ;

Revu la délibération du 28 octobre 2022 portant sur l'approbation des tarifs du Tourist info

Considérant que cette délibération a été approuvée en date du 11 janvier 2023 ;

Considérant que les recettes sont inscrites sous l'article 2/430/705100/99001 du budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025,

Vu, la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi et procédé au vote

Décide à l'unanimité des voix

Les prix de vente (TTC) du matériel et des événements vendus au Tourist-Info sont fixés comme suit :

Livre Veinen 80 Jor fréi	150,00 €
--------------------------	----------

Les recettes sont inscrites sous l'article 2/430/705100/99001 du budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025

Prie

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Vianden, le 31.07.25..

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

  
  
Administration Municipale

En séance, date que dessus.